Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Déclaration méthanisation sur la commune principale de l'AIOT 25 Rue de la Girarderie 50560 Gouville-sur-Mer.

La référence de votre dossier est A-3-KWTLQEBP et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 27/10/2023 à 11h35 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : une déclaration initiale

Numéro d'AIOT : Je ne connais pas mon numéro d'AIOT

Service instructeur: La DDETSPP ou la DAAF

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site https://aida.ineris.fr/
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : Mandataire

N° SIRET 32650503900148

Organisme: A G C NORMANDIE OUEST

Fonction : Chargé d'études

Personne morale

N° SIRET 91492260400014

Raison sociale AGRI LITTORAL

Forme juridique SAS, société par actions simplifiée

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'applic ation du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

25 rue de la girarderie

50560 GOUVILLE SUR MER

Signataire

Qualité : Président

Référent

Fonction: Président

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : Déclaration méthanisation

Description des activités :

Le projet prévoit la mise en place d'une unité de méthanisation agricole en injection directe dans le réseau GRDF pour une production de biométhane de 67,5 Nm3/an. L'installation sera située sur des parcelles en cours d'acquisition (section AO / 335, 367, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 496). La ration au titre des ICPE représentera 8670 t/an de matières végétales et d'effluents d'élevage en provenance de 2 exploitations agricoles, le GAEC DE LA GIRARDERIE et le GAEC DE L'ANERAY: - 2000 t/an de fumier de bovin, - 1200 t/an de fumier de taurillons, - 1000 t /an d'eaux vertes et d'eaux blanches et de jus de silos, - 2600 t/an de CIVEs, - 1020 t/an d'ensilage de prairies naturelles, - 850 t/an d'ensilage de maïs. En complément, 1200 t/an d'eaux propres et non chargées seront pompés dans le bassin de régulation des EP. Cette eau n'est pas comptabilisée dans la ration compte tenu qu'elles sont dépourvues des jus de silos et ne sont pas chargées. Les eaux chargées seront quant à elles transférées dans l'unité de méthanisation. Au total, 9870 t/an seront intégrés à l'unité de méthanisation. L'installation sera de type voie liquide infiniment mélangée mésophile maintenue à plus de 38 °C, avec un temps de séjour estimé à 98 jours dans le digesteur. L'installation génèrera du digestat liquide brut estimé à 8887 m3/an (ration ICPE + eau pompée). L'unité comprendra: - 1 préfosse de 80 m3 (6,5 m de diamètre) pour les jus de silos, les eaux vertes et eaux blanches, - 2 silos de 1080 m² unitaire pour le stockage des matières végétales entrantes, - 1 trémie de 70 m3 avec broyeur mélangeur (premix), - 1 digesteur de 2658 m3 utile (25 m de diamètre, 6 m de haut) équipé d'agitateurs, enterrée de 2,4 m en moyenne, - 1 cuve couverte de 4916 m3 utile (34 m de diamètre, 6 m de haut) avec agitateur immergé, pour le stockage de digestat liquide. Elle permettra un stockage de 6,6 mois. Elle sera enterrée de 2,4 m en moyenne, - 1 fosse de reprise de digestat (6,5 m de diamètre), - 1 torchère automatique flamme cachée de 260 m3/h, - 1 pont bascule, - 1 local technique regroupant les pompes et le dispositif de commande, - 1 local épuration, - 1 poste d'injection, - 1 réserve incendie de 120 m3 avec poteau incendie, - 1 chaudière, - 2 bassins de régulation et de confinement des eaux pluviales, - 1 zone de rétention accidentelle. Les digestats seront épandus par pendillard sur les terres des préteurs de terre, soit les exploitants apportant des matières.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : NON

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : NON

Une installation classée relevant du régime de déclaration : NON

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : NON

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse 25 Rue de la Girarderie 50560 Gouville-sur-Mer

X:366402

Y:6898183

Projection: Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? OUI

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2781	2781-1-c	Méthanisation de déchets non dangereux ou matière végétale	Quantité de matières traitées 24 t/j	DC	Ration ICPE détailée précédemment
2.1.5.0	2	Rejets d"eaux pluviales	Surface 2.37 ha	D	Gestion des EP dans deux bassins de régulation des EP

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? OUI

Origine et la nature des matières épandues :

L'installation de méthanisation produira du digestat brut pour 8887 m3/an. La capacité de stockage est de 6,6 mois pour le digestat brut (dans la cuve de stockage de 4916 m3 utile). Le digestat produit sera épandu sur les terres agricoles du GAEC de la Girarderie et du GAEC de l'Aneray en tant que prêteurs de terre. La quantité d'azote inscrite au plan d'épandage correspond à l'azote organique.

Numéro

Pacage	Nom exploitant	îlot
050124990	GAEC DE L ANERAY	1
050124990	GAEC DE L ANERAY	2
050124990	GAEC DE L ANERAY	3
050124990	GAEC DE L ANERAY	4
050124990	GAEC DE L ANERAY	5
050124990	GAEC DE L'ANERAY	6
050124990	GAEC DE L'ANERAY	7
050124990	GAEC DE L ANERAY	8
050124990	GAEC DE L ANERAY	9
050124990	GAEC DE L ANERAY	11
050124990	GAEC DE L ANERAY	16
050124990	GAEC DE L ANERAY	17
050124990	GAEC DE L ANERAY	18
050124990	GAEC DE L ANERAY	20
050124990	GAEC DE L ANERAY	21
050124990	GAEC DE L ANERAY	22
050124990	GAEC DE L ANERAY	25
050124990	GAEC DE L ANERAY	26
050124990	GAEC DE L ANERAY	28
050124990	GAEC DE L ANERAY	29
050124990	GAEC DE L ANERAY	32
050124990	GAEC DE L ANERAY	33
050124990	GAEC DE L ANERAY	34
050124990	GAEC DE L ANERAY	35
050124990	GAEC DE L ANERAY	36
050124990	GAEC DE L ANERAY	37
050124990	GAEC DE L ANERAY	40
050124990	GAEC DE L ANERAY	48
050124990	GAEC DE L ANERAY	49
050124990	GAEC DE L ANERAY	60
050124990	GAEC DE L ANERAY	65
050124990	GAEC DE L ANERAY	66
050108385	GAEC DE LA GIRARDERIE	1
050108385	GAEC DE LA GIRARDERIE	2
050108385	GAEC DE LA GIRARDERIE	3
050108385	GAEC DE LA GIRARDERIE	4
050108385	GAEC DE LA GIRARDERIE	5
050108385	GAEC DE LA CIDARDERIE	6
050108385	GAEC DE LA CIDARDERIE	7
050108385	GAEC DE LA CIRARDERIE	8
050108385	GAEC DE LA CIRARDERIE	9
050108385	GAEC DE LA CIRARDERIE	10
050108385	GAEC DE LA CIRARDERIE	11
050108385	GAEC DE LA CIRARDERIE	12
050108385	GAEC DE LA CIRARDERIE	13
050108385	GAEC DE LA GIRARDERIE	14

050108385	GAEC DE LA GIRARDERIE	15
050108385	GAEC DE LA GIRARDERIE	16
050108385	GAEC DE LA GIRARDERIE	17
050108385	GAEC DE LA GIRARDERIE	18
050108385	GAEC DE LA GIRARDERIE	19
050108385	GAEC DE LA GIRARDERIE	20
050108385	GAEC DE LA GIRARDERIE	21
050108385	GAEC DE LA GIRARDERIE	22
050108385	GAEC DE LA GIRARDERIE	23
050108385	GAEC DE LA GIRARDERIE	24
050108385	GAEC DE LA GIRARDERIE	25
050108385	GAEC DE LA GIRARDERIE	26
050108385	GAEC DE LA GIRARDERIE	30
050108385	GAEC DE LA GIRARDERIE	31
050108385	GAEC DE LA GIRARDERIE	32
050108385	GAEC DE LA GIRARDERIE	33
050108385	GAEC DE LA GIRARDERIE	34
050108385	GAEC DE LA GIRARDERIE	35
050108385	GAEC DE LA GIRARDERIE	36
050108385	GAEC DE LA GIRARDERIE	37
050108385	GAEC DE LA GIRARDERIE	38
050108385	GAEC DE LA GIRARDERIE	39
050108385	GAEC DE LA GIRARDERIE	40
050108385	GAEC DE LA GIRARDERIE	42
050108385	GAEC DE LA GIRARDERIE	43
050108385	GAEC DE LA GIRARDERIE	45
050108385	GAEC DE LA GIRARDERIE	60
050108385	GAEC DE LA GIRARDERIE	61
050108385	GAEC DE LA GIRARDERIE	62
050108385	GAEC DE LA GIRARDERIE	80
050108385	GAEC DE LA GIRARDERIE	81
050108385	GAEC DE LA GIRARDERIE	82
050108385	GAEC DE LA GIRARDERIE	83
050108385	GAEC DE LA GIRARDERIE	84
050108385	GAEC DE LA GIRARDERIE	85
050108385	GAEC DE LA GIRARDERIE	90
050108385	GAEC DE LA GIRARDERIE	91
050108385	GAEC DE LA GIRARDERIE	100
050108385	GAEC DE LA GIRARDERIE	101
050108385	GAEC DE LA GIRARDERIE	150
050108385	GAEC DE LA GIRARDERIE	151
050108385	GAEC DE LA GIRARDERIE	152
Surface totale du plan d'épandage (en ha) 33	21	

Surface totale du plan d'épandage (en ha) 331

Q : Quantité d'azote épandue inscrite au plan d'épandage (en kg N) 11865

A1 : Dont épandue sur les terres de l'exploitation (en kg N) 0

A2 : Dont épandue sur les terres mises à disposition par un tiers (en kg N) 11865

B1: Dont produite sur l'installation (en kg N) 11865

B2: Dont provenant d'un tiers (en kg N) 0

Capacité de stockage des matières épandues (en mois) 6

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Déchets de maintenance (huiles, graisses...), cartons, plastiques... Enlèvement par fournisseurs ou intervenants de maintenance. Elimination en filière spécialisées.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? NON

Disposition en cas de sinistre

Précisez : Le projet prévoit la mise en place d'une réserve à incendie avec 120 m³ en permanence de type « poche ». Une borne de raccordement de pompier sera mise en place à proximité du bassin.

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Une réserve incendie de 120 m³ sera créée sur le site du projet au sud, en bordure de la voie d'accès. Une aire de stationnement pour les véhicules de secours sera implantée au point d'aspiration. Elle sera accessible aux véhicules de secours à tout moment. Le centre de secours le plus proche est situé à environ 15 km du site par la route sur la commune de Coutances. Présence d'extincteurs adaptés selon les risques à proximité ou dans les locaux de l'installation.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? NON

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : NON

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ? **Oui**

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)